



Fiche de données de sécurité  
(selon OChim suisse)

### SUPROL PRO

Date d'impression: 15.01.2024  
Modifié: 15.01.2024  
Version 2.3 (CH-FR)

## Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006) selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

### A RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**Importateur:** Elma Schmidbauer Suisse AG  
Hintermättlistrasse 11, CH-5506 Mägenwil  
Téléphone: +41 62 887 2500, Fax: +41 62 887 2509  
E-Mail: info@elma-suisse.ch  
Internet: www.elma-suisse.ch

**Renseignements en cas d'urgence:** Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)  
Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

### A RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (Suva)

No. CAS	Désignation / Substance	Valeur VME	Valeur VLE sur une courte durée	Notations / Remarques	Toxicité critique	Méthodes de mesure
	Essence légère 60–90 (0–10 % en vol. d'hydrocarbures aromatiques)	500 ppm / 2000 mg/m <sup>3</sup>				OSHA

### A RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Recommandations relatives au produit

Éliminer comme déchets d'essence / de gasoil compte tenu des règlements administratifs en vigueur locale ou éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

### A RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

**Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM):** Annexe 1, chiffre 4: seuil quantitatifs 20 000 kg.

**Ordonnance sur la protection de l'air (OPair):** Annexe 1, chiffre 7, classe 3: 100 %.

**Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1<sup>er</sup> janvier 2023) :**  
96,8 % .



Fiche de données de sécurité conformément au  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### SUPROL PRO

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation** SUPROL PRO  
**Identifiant unique de formulation** UFI: EP50-K0A9-6002-G6N4  
**Catégorie de produits** PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

#### Composant(s) déterminant la classification de danger

Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics]

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)  
SU3 Utilisations industrielles

#### Usage de la substance/du mélange

Solution de rinçage non aqueuse prête à l'emploi après le nettoyage non aqueux de montres et produit de déplacement d'eau prête à l'emploi après nettoyage aqueux et rinçage.

#### Usages déconseillés

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH  
Gottlieb-Daimler-Str. 17  
D-78224 Singen (Htwl.)  
Téléphone +49 7731 882-0  
Télécopie +49 7731 882-266  
E-mail info@elma-ultrasonic.com  
Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l'information:

Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, +49 761 19240  
EN)  
France: numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59  
Belgique: Centre Antipoisons Belge 070 245 245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais.
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul.
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul.
Asp. Tox. 1, H304	Jugement d'experts et éléments de preuve.
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul.

#### Consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

**Consignes en cas de risques pour la santé**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Consignes en cas de risques pour l'environnement**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Composant(s) déterminant la classification de danger**

Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics]

**Pictogrammes des risques**



GHS02



GHS07



GHS08

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P405 Garder sous clef.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.

**Informations supplémentaires sur les dangers**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3 Autres dangers**

**Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**

Skin Irrit. 3 H316: Provoque une légère irritation cutanée.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Effets nocifs possibles sur l'environnement**

Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
		Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
		Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
	927-241-2		Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics]	90 - 100 pds %	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412; EUH066	
763-32-6	212-110-8		3-méthylbut-3-ène-1-ol	< 3 pds %	Flam. Liq. 3; H226 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373	

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119471843-32	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics]
01-2119438443-41	3-méthylbut-3-ène-1-ol

##### Indications diverses

Mélange d'hydrocarbures, désaromatisés avec additions de alcoxy.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.  
Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

##### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

##### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.



**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes**

Vertiges

**Effets**

Après ingestion risque d'œdème pulmonaire et de pneumonie.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Informations pour le médecin**

Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'œdème pulmonaire.  
En cas d'ingestion, faire un lavage d'estomac avec addition de charbon actif.  
Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux**

Mélanges vapeur-air inflammables sont plus lourds que l'air. L'inflammation sur une distance large est possible.  
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:  
Monoxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

#### Informations complémentaires

Classe de feu

B (Feux de matières liquides ou en liquéfaction).

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.  
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éloigner toute source d'ignition.

**Pour les secouristes**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Évacuer les personnes en lieu sûr.  
Protection individuelle  
Utiliser un équipement de protection individuel.  
Éloigner toute source d'ignition.  
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.  
Surveiller la présence du gaz au niveau du sol (gaz plus lourd que l'air) et aussi dans la direction du vent.



**SUPROL PRO**

Date d'édition	15.01.2024
Date d'exécution	15.01.2024
Version	2.3 (fr)
remplace la version de	04.10.2022 (2.2)

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Pour la rétention

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.  
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les huiles).

## 6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Éviter de:  
génération/formation d'aérosols  
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.  
Prévoir une aspiration de l'air ambiant à hauteur du sol.  
Matériel adéquat pour récipients/installations:  
Matériau, résistant aux solvants  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.  
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.  
Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.

### Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:  
Agent oxydant

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.  
Conserver sous clé.  
Stocké dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
Durée de stockage: 3 ans.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Recommandation

aucune autre



**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

\* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

\* **8.1 Paramètres de contrôle**

\* **Valeurs limites au poste de travail**

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
107-98-2	203-539-1	1-Méthoxypropane-2-ol	100 [ml/m <sup>3</sup> (ppm)] 375 [mg/m <sup>3</sup> ] Court terme(ml/m <sup>3</sup> ) 150 Court terme(mg/m <sup>3</sup> ) 568 à résorption cutanée 2000/39/CE
		Hydrocarbures, aliphatic	1000 [mg/m <sup>3</sup> ] Court terme(mg/m <sup>3</sup> ) 1500 (F)
		Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)	1000 [mg/m <sup>3</sup> ] Court terme(mg/m <sup>3</sup> ) 1500 TMP No. 84 / FT No. 84, 94, 96, 106, 140

**DNEL salarié**

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics]	77 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	Facteur d'évaluation 24
	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics]	871 mg/m <sup>3</sup>	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 6

**8.2 Contrôle de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures techniques pour éviter l'exposition**

Ventilation technique en cas d'exposition continue.

**Protection individuelle**

**Protection yeux/visage**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Protection des mains**

gants (résistants aux solvants)

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: FKM, 0,4mm.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:  
aspiration insuffisante  
effet prolongé

Appareil de protection respiratoire approprié:  
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

**Mesures techniques pour éviter l'exposition**

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**Indications diverses**

Valeurs limites d'exposition professionnelle pour mélanges d'hydrocarbures.



**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique**  
liquide

**Couleur**  
incolore

**Odeur**  
caractéristique

#### Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			non déterminé
Point de fusion/point de congélation	Point de solidification < -20 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>80- 170 °C		
inflammabilité	solide		non applicable
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité 8 Vol-%		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité 0.6 Vol-%		
Point éclair	23- 28 °C		
Température d'auto-inflammabilité	> 200 °C		
Température de décomposition	> 200 °C		
pH	dans l'état fourni		non applicable
Viscosité	(cinématique) 0.8- 1.1 mm <sup>2</sup> /s (20°C)		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		partiellement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	env.4.5- 6.5		Valeur des composants d'hydrocarbures.
Pression de vapeur	27 hPa (20°C)		
Densité et densité relative	0.74- 0.77 g/cm <sup>3</sup> (20°C)		
Densité de vapeur relative	> 1		
caractéristiques des particules			non applicable (liquide).

### 9.2 Autres informations

#### Informations sur les classes de danger physique

##### Explosifs

##### Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).

CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.





**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

**gaz inflammables**

**Estimation/classification**  
non applicable (liquide).

**Aérosols**

**Estimation/classification**  
non significative - aucun aérosol.  
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

**Gaz comburant**

**Estimation/classification**  
non applicable (liquide).

**gaz sous pression**

**Estimation/classification**  
non applicable (liquide - aucun gaz dissous).

**liquides inflammables**

**Estimation/classification**  
Flam. Liq. 3 H226: Le point d'éclair est  $\geq 23$  °C et  $\leq 60$  °C.  
Liquide et vapeurs inflammables.

**solides inflammables**

**Estimation/classification**  
non applicable (liquide).

**Matières et mélanges auto-réactifs**

**Estimation/classification**  
Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).  
CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

**Liquides pyrophoriques**

**Estimation/classification**  
Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1).  
CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notablement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).

**Matières solides pyrophoriques**

**Estimation/classification**  
non applicable (liquide).

**matières et mélanges auto-échauffants**

**Estimation/classification**  
Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

**Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables**

**Estimation/classification**  
non significative - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).  
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.



**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

**Liquides comburants**

**Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

**Matières solides comburantes**

**Estimation/classification**

non applicable (liquide).

**Peroxydes organiques**

**Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.

**Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**

**Caractéristiques en matière de sécurité**

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		Le mélange ne contient pas de substances corrosifs pour les métaux.

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Explosibles désensibilisés**

**Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

**Autres caractéristiques de sécurité**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			Mélange d'hydrocarbures désaromatisés: 0,46-0,56 (ASTM D3539) / 20-23 (DIN 53170) .
Teneur en solvant	100 %		
Propriétés explosives			Non classé comme explosif. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Propriétés comburantes			aucune

**Autres informations**

Vapeurs plus denses que l'air.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable à la température ambiante.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.



**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

**10.4 Conditions à éviter**

Chaleur et rayonnement direct du soleil.  
Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

**10.5 Matières incompatibles**

Agent oxydant

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**\* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

**Données d'animaux**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité dermique aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) > 50 mg/L	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Données d'animaux**

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
légèrement irritant	Méthode de calcul.	

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Données d'animaux**

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant.	Méthode de calcul.	

**Sensibilisation respiratoire**

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

**Données d'animaux**

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		Méthode de calcul.	

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancerogénité**

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

**Toxicité pour la reproduction**

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Evaluation résumée des propriétés CMR**

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

**STOT SE 1 et 2**

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT SE 3**

**Irritation des voix respiratoires**

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effet narcotique**

**Estimation/classification**

Effets narcotiques: STOT SE 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**\* Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

**\* Autres informations**

Contient 3-méthylbut-3-ène-1-ol.

**Estimation/classification**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

**Données expérimentales**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Viscosité cinématique (40°C):	< 20.5 mm <sup>2</sup> /s		
Teneur en hydrocarbure (%):	90- 100		

**Estimation/classification**

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Informations sur les autres dangers**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

benzène: < 10 ppm.

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des données propres à des produits de compositions analogues.



**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

\* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

\* **12.1 Toxicité**

\* **Toxicité aquatique**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	CL50: >10- 31 mg/L	calculé.	
	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics] LL50 >10- 30 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics] NOELR 0.182 mg/L Durée du test 28 d	QSAR	
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 23- 47 mg/L	calculé.	
	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics] EL50 >22- 46 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics] NOELR 0.317 mg/L Durée du test 21 d	QSAR	
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 596 mg/L	calculé.	
	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics] EL50 > 1000 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	NOELR: < 1 mg/L		



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics] NOELR: < 1 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

**Estimation/classification**

Nocif pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Biodégradation	Taux de décomposition 89 % Durée du test 28 d	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics]
Biodégradation	Taux de décomposition 70-80 % Durée du test 28 d	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	Numéros CAS763-32-6 3-méthylbut-3-ène-1-ol

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Estimation/classification**

Mélange d'hydrocarbures désaromatisés: Compte-tenu du coefficient de répartition octanol/eau (log Kow), accumulation dans les organismes possible.  
3-méthylbut-3-ène-1-ol: L'accumulation significative dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,89).

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Estimation/classification**

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics: Le produit peut s'évaporer relativement rapidement. La proportion de la répartition sur la couche de sédiment et sur les solides d'eaux résiduelles est probablement < 10%.  
3-méthylbut-3-ène-1-ol: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.



Fiche de données de sécurité conformément au  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

**12.7 Autres effets nocifs**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres informations écotoxicologiques**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande théorique en oxygène (DThO):	3.34 g/g	calculé.	
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

**Informations complémentaires**

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.  
Danger chronique pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.  
Éviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.  
Aucune autre information significative disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

Code des déchets produit	Désignation des déchets
140603 *	autres solvants et mélanges de solvants
Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150110 *	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**Élimination appropriée / Produit**

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.  
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**Remarque**

Évacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	ONU 3295	ONU 3295	ONU 3295
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.	Hydrocarbons, liquid, n.o.s.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non



**SUPROL PRO**

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

aucune

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

négligeable

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3295
Nom d'expédition des Nations unies	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
Classe(s) de danger pour le transport	3
Étiquette de danger	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	-
Code de restriction en tunnel	D/E

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3295
Nom d'expédition des Nations unies	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Polluant marin	Non
EmS	F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3295
Nom d'expédition des Nations unies	Hydrocarbons, liquid, n.o.s.
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

**Autorisations**  
négligeable

**Limites d'utilisation**

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 + 40 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 75 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.





Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### SUPROL PRO

Date d'édition 15.01.2024  
Date d'exécution 15.01.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 04.10.2022 (2.2)

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

#### autres réglementations (UE)

##### À observer:

Directive 2012/18/UE, Annexe I: P5c.

##### Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

Teneur en COV, prêt à l'emploi 100 %  
Teneur en COV, état de livraison 100 %

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

##### Directives nationales

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

\*

#### Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)

DIN: Institut allemand de normalisation

DNEL: dose dérivée sans effet

EL50: Niveau effectif 50 %

EmS: procédures d'urgence

IATA: International Air Transport Association

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IMO: International Maritime Organization

JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)

LL50: Niveau létale 50 %

NOELR: Dose sans effet observé

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

QSAR: Relation quantitative structure-activité

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

TI: Instruction technique

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

#### Références littéraires et sources importantes des données

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

#### Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

#### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité conformément au  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**SUPROL PRO**

Date d'édition	15.01.2024
Date d'exécution	15.01.2024
Version	2.3 (fr)
remplace la version de	04.10.2022 (2.2)

---

**Indications de changement**

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente